

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Préambule :

**Les enfants HPI**, enfants à haut potentiel intellectuel, sont aussi appelés enfants/élèves précoces ; intellectuellement précoces ; talentueux ; surdoués. Quelque soit la terminologie retenue, il est important de rappeler que ce **sont des ENFANTS qui ont un fonctionnement cognitif particulier d'où des besoins éducatifs particuliers.**

☞ Environ 3 % de la population serait intellectuellement précocement, au moins un enfant par classe.  
**La précocité intellectuelle n'est nullement exceptionnelle.**

☞ On rencontre des enfants à haut potentiel intellectuel **dans tous les milieux sociaux**, dans toutes les écoles, y compris dans les écoles classées ZEP.

☞ **Paradoxe** : avec un  $QI > 130$ , certains n'auront pas le bac et sortiront sans qualification. Contrairement à une idée reçue, ils ne sont **pas toujours « les premiers de la classe »**.

L'Association AE-HPI Languedoc-Roussillon en collaboration avec plusieurs associations souhaite :

**« Parler haut et fort des besoins de ces enfants »**

C'est pourquoi, elle organise :

### ***UNE JOURNEE DE LA PRECOCITE INTELLECTUELLE***

AVEC LE PARRAINAGE DE  
**MONSIEUR CHRISTIAN PHILIP,**  
**RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER, CHANCELIER DES**  
**UNIVERSITES**

**Du Laboratoire Cognition et Différenciation Université PARIS V Descartes**  
**dont le Pr. Todd LUBART, Professeur de psychologie**

**Du Pr. René PRY, Professeur de psychologie du développement**  
**Université Paul Valéry Montpellier III**

**LE 28 NOVEMBRE 2009**

**A MONTPELLIER - 34000**  
**Espace Jacques 1<sup>er</sup> d'Aragon – Place de la Révolution**

**De 9 H 00 à 18 H 00**  
**Un colloque**  
**Intégration sociale et scolaire des enfants à haut potentiel intellectuel**

**OUVERTURE DU COLLOQUE**

**Monsieur Le Recteur de Montpellier**

Représenté par **M. Jacques LIMOUZIN**, Doyen des Inspections

**ALLOCUTIONS**

**Jean BRUNAUT**, Président d'EUROTALENT – ONG dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe

**Pr René PRY**, professeur de Psychologie - Université Paul Valéry, Montpellier III

**Véronique GAILLARD**, Présidente d'AE-HPI LR, consultante et médiatrice scolaire pour HPI

**Droit des enfants à Haut Potentiel Intellectuel**

**Gabriel NISSIM**, Président de la Commission Education aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe

**Reconnaissance des HPI - Circulaires et BO**

**IA IPR, chargé du dossier des HPI** au sein de l'Académie de Montpellier

**QI et caractéristiques neuro-cognitives des HPI**

**Medhi LIRATNI**, Psychologue du développement, cognition, éducation

Université Paul Valéry – Montpellier III

**Prise en charge thérapeutique enfants HPI par l'Unité des surdoués en difficulté, à Rennes**

**Asta GEORGDOTTIR**, Docteur en psychologie, chercheur associé à l'équipe Cognition et Différenciation, Université Paris V Descartes.

**Le Potentiel des HPI persiste-t-il à l'âge adulte ?**

**Pilar RICON**, Psychologue, spécialiste en cognition et développement

**Médiation et éthique éducative**

**Michèle GUILLAUME-HOFFNUNG**, Vice-présidente de la Commission Education à l'UNESCO

**Professeur de droit à l'Université Paris-XI, spécialiste en médiation**

**Réussir l'intégration scolaire**

**Alain GUILLOTON**, Proviseur du lycée Jules Froment à AUBENAS

Ancien Principal du collège Immaculée Conception d'Aubenas, classes spécifiques pour enfants précoces

**Mesures pédagogiques pour les HPI : « Saut de classe : la panacée ? »**

**Claudia JANKECH-CARETTA**

Psychologue de l'enfant et de l'adolescent (Fédération Suisse des Psychologues)

**Enseigner aux HPI dans une classe hétérogène**

**Catherine BERDONNEAU**,

Docteur en Didactique des Mathématiques,

Formatrice en IUFM et membre de la Commission Ministérielle sur les HPI

**Micheline ABERGEL**,

Présidente AE-HPI et Directrice des éditions CREAXION

**Des associations partenaires, des actions complémentaires**

Micheline ABERGEL, Jean BRUNAUT, Catherine DUVERNEY, Sylvie MARECHAL,

Roberta POULIN, Carine DOUTRELOUX, Paul MERCHAT, Véronique GAILLARD

Présidents des associations : AE-HPI, EUROTALENT, AAREIP AIN, AAREIP RHONE, ASEP, EHP, ALREP, AE-HPI LR

**A 20 H 30**

**Un spectacle à voir en famille ou entre amis**  
**« Narrons-nous les Droits de l'Homme »**

Ecrit, réalisé et interprété par de jeunes membres de l'association AE-HPI  
avec le concours de Déclic Théâtre Action

**Et une exposition d'œuvres réalisées par des jeunes avec notamment :**

- des affiches « Agis pour tes droits » dans le cadre d'un concours organisé par l'association Francas avec le patronage du Ministre de l'Education, « 20 millions de visages pour les 20 ans des droits de l'enfant »,
- des poèmes « Poétise-moi les Droits de l'Homme... » dans le cadre d'un concours organisé par l'association Regards d'enfants avec la participation du Service Education du Conseil de l'Europe

## Pourquoi en novembre 2009 ?

Pour ne pas oublier que les élèves/enfants à haut potentiel intellectuel sont avant tout des enfants

Pour ce, nous retenons pour la 1<sup>ère</sup> journée de la Précocité Intellectuelle le mois de novembre, celui où l'on célèbre leurs droits (le 20 novembre). Cette date est aussi suffisamment tôt dans l'année scolaire à l'heure des 1ers bilans pour que l'information donnée porte et soit directement mise en œuvre.

Pour célébrer des anniversaires ; pour rappeler que tous les enfants dont les HPI ont des droits, que c'est à nous tous en charge de leur éducation de veiller à leur mise en œuvre.

Il y a un peu plus de 15 ans (le 7 octobre 1994), était adoptée par l'Assemblée du Conseil de l'Europe, la recommandation 1248 relative à l'éducation des enfants surdoués.

Il y a 20 ans (le 20 novembre 1989), l'ONU adoptait la CIDE, Convention Internationale des Droits de l'Enfant, une convention ratifiée par la France.

☞ Un colloque « Intégration sociale et scolaire des hauts potentiels intellectuels »

Nous soulignons et rappelons que « Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités » (extrait de l'art.29 de la CIDE).

Au travers des interventions de M. Gabriel NISSIM, Président de la Commission Education aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe ; de Mme Michèle GUILLAUME-HOFFNUNG, Vice-présidente de la Commission Education à l'UNESCO et de M. Jean BRUNAUT qui participe au Conseil de l'Europe ; de l'IA IPR chargé du dossier des HPI au sein de l'Académie de Montpellier seront rappelés les textes, BO et circulaires applicables pour les enfants et plus particulièrement pour ceux à haut potentiel intellectuel.

Par les thèmes abordés, d'autres intervenants illustreront les possibilités de mise en œuvre de ces dispositifs. Les enfants HPI définis au nombre des enfants à besoins éducatifs particuliers, peuvent et doivent comme tous les enfants recevoir une éducation adaptée. Il n'est nul besoin de les privilégier, de les marginaliser simplement de leur offrir un environnement propice à leur intégration, à leur épanouissement, à la pleine expression de leurs potentialités. Les représentants de l'Education Nationale, les deux membres de la Commission Ministérielle sur les enfants intellectuellement précoces pourront aussi témoigner des dispositifs existants et des orientations prises par la France.

☞ Un spectacle « Narrons-nous les Droits de l'Homme »

Nous clôturerons la journée de façon plus récréative tout en conservant un aspect éducatif : ce sont de jeunes HPI qui entreront en scène pour être les porte-parole des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

Au travers d'un spectacle unique (créé, joué et interprété par eux), ludique, musical et théâtral, ils nous offriront l'occasion de porter un regard différent sur eux : ce sont des enfants qui comme tous les enfants aiment à jouer, à créer, à s'adonner aux activités artistiques et culturelles. Ceci est leur droit, ils en jouissent librement mais est-ce le cas pour tous les enfants ?

Au travers de saynètes, nos jeunes messagers vont nous inviter à réfléchir et agir pour que chaque enfant bénéficie de la même chance, pour que chacun voit ses droits respectés, pour qu'aucun ne souffre de la faim, ..., pour que tous s'ouvrent et acceptent les différences.

A la base une idée de Micheline ABERGEL, Présidente de l'AE-HPI, de David CHRISTOFFEL et d'Adrien ZERBIB. Pour la réalisation et la mise en œuvre, le concours de l'association montpelliéraine D'clic Théâtre Action.

Cette initiative citoyenne est encouragée par Maître Laetitia JANBON, Bâtonnier de l'Ordre – Barreau de Montpellier.

## Pourquoi un colloque ?

Pour **féderer** les organisations associatives ; pour **rassembler** tous les acteurs

Ce colloque est organisé dans le but de fédérer, d'associer les différents acteurs, d'interagir et de mobiliser pour les enfants HPI (Haut Potentiel Intellectuel), le plus de professionnels, de chercheurs, d'universitaires et d'élus.

**C'est la première fois qu'un colloque réunit autour d'une même tribune huit présidents d'associations qui souhaitent échanger leurs pratiques et leurs savoirs.**

Il se veut le tremplin d'une information et une formation massive des éducateurs (parents et professeurs, acteurs de l'Education Nationale), des professionnels de santé (orthophonistes, médecins, ...), des services sociaux (CAF, DASS, ...) et des structures territoriales qui les accueillent (maisons pour tous, centres de loisirs, crèches, ...) afin que chaque acteur sensibilisé soit l'un des porte-parole, l'un des maillons d'une chaîne qui doit se construire et se consolider autour de l'enfant HPI et de sa famille.

Pour **reconnaître** les besoins des enfants HPI et faciliter leur intégration

La spécificité de l'enfant précoce/à haut potentiel intellectuel doit être reconnue de tous comme une **différence susceptible de créer une rupture d'apprentissage et/ou de la souffrance**. Non prise en compte, cette différence peut être à l'origine de difficultés d'intégration, du décrochage scolaire, de l'échec social et professionnel surtout dans les milieux les plus modestes.

Le cadre familial et social ne peut pas toujours répondre à la demande des enfants HPI. Il est essentiel pour **assurer l'égalité des chances**, qu'ils puissent être détectés le plus tôt possible au sein de l'Education Nationale mais aussi au sein des structures territoriales pour bénéficier des accompagnements et prises en charge accessibles à tous et ainsi favoriser leur intégration sociale et scolaire.

Pour **comprendre** la nécessité d'une réponse adaptée et institutionnelle

Par ce colloque, l'AE-HPI Languedoc Roussillon souhaiterait que la région, le département et les municipalités se mobilisent et comprennent l'**intérêt de reconnaître et de prendre en charge précocement** ces enfants à besoins éducatifs particuliers car **sans réponse** à la demande de l'enfant, à sa soif de comprendre, d'apprendre et de communiquer, **l'intelligence se fait souffrance, maux et violence** ... et parfois, c'est le drame.

Pour **accompagner** globalement

Aux côtés de l'Education Nationale, les élus pourraient **partager le coût spécifique de la précocité intellectuelle**, aujourd'hui uniquement **supporté par les familles**.

De nombreux parents ne sont pas en mesure de faire les démarches nécessaires pour faire **reconnaître les droits** de leur enfant ou de **mettre en place des palliatifs** contre la souffrance psychologique et l'échec scolaire. C'est un paradoxe de voir des enfants à haut potentiel intellectuel avéré sortir de l'école avec peu ou pas de qualification. **Cœuvrer pour l'épanouissement de ces enfants n'est pas l'apanage des associations**. Cela devrait être **l'affaire de tous**, pour qu'ils ne souffrent plus de leur différence.

Pour **informer** sur les dispositifs applicables

Extrait de la recommandation 1248 relative à l'éducation des enfants surdoués - Conseil de l'Europe.

**« Aucun pays ne peut en effet se permettre de gaspiller des talents, et ce serait gaspiller des ressources humaines que de ne pas déceler des potentialités intellectuelles ou autres »**

## Qui sommes-nous ?

2007, la fin d'une histoire avec l'AFEP... Et le commencement d'une grande aventure avec AE-HPI LR

Depuis 2002, nous œuvrons pour l'Epanouissement des enfants à Haut Potentiel Intellectuel/enfants précoces en région Languedoc Roussillon, mais c'est depuis avril 2007, que notre équipe d'adultes HPI, de parents HPI, et de professionnels a trouvé sa bonne Etoile : L'AE-HPI

Cette autre association nationale, porteuse de projets et sensible aux demandes de tous, nous a soutenus et redonné l'élan et les moyens dont nous avons besoin pour continuer à sensibiliser et à accompagner sur le terrain toutes les familles d'enfants HPI, sans discrimination aucune.

Aussi, grâce à une volonté farouche de notre Présidente, Madame Véronique GAILLARD et à son dévouement pour la cause des enfants HPI, grâce aux adhérents et au grand dynamisme d'une équipe régionale soudée, L'AE-HPI LANGUEDOC ROUSSILLON a déclaré son activité en Préfecture de Montpellier le 26 mai 2008. Nous sommes **une association loi 1901 constituée de bénévoles qui œuvre sur le terrain à vos côtés pour « reconnaître, comprendre et accompagner » les HPI de tout milieu, pour favoriser leur épanouissement dans les domaines familial, social et scolaire.**

## Parution au Journal Officiel

LANGUEDOC ROUSSILLON a déclaré son activité en Préfecture le 26 mai 2008.

Association :

**ASSOCIATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES HAUTS POTENTIELS INTELLECTUELS EN LANGUEDOC ROUSSILLON (A E H P I L R).**

Identification WALDEC : **W343007147**

No de parution : **20080029**

Département (Région) : **Hérault (Languedoc-Roussillon)**

Lieu parution : **Déclaration à la préfecture de l'Hérault.**

Type d'annonce : **ASSOCIATION/CREATION**

Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **ASSOCIATION POUR L'EPANOUISSEMENT DES HAUTS POTENTIELS INTELLECTUELS EN LANGUEDOC ROUSSILLON (A E H P I L R).** *Objet* : favoriser l'épanouissement des hauts potentiels intellectuels dans le Languedoc Roussillon par : l'encouragement, l'élaboration et la diffusion de recherche relatives aux besoins spécifiques de ces enfants; information des parents, le conseil ou la mise en place d'actions d'accompagnement aux enfants, pour leur vie scolaire, leurs loisirs ou un suivi individualisé; sensibiliser et aider à la formation de toutes personnes ayant à prendre à charge des hauts potentiels intellectuels, permettre aux HPI de mieux se connaître, de valoriser l'usage de leur potentiel et de partager avec leur pairs; sensibiliser les hauts potentiels intellectuels au développement durable, à la citoyenneté et à l'union européenne, développer les liens entre les associations susceptibles de renforcer les différents objectifs de notre association.

*Siège social* : 438, rue Fontcarrade, 34070 Montpellier. *Courriel* : [ahpplr@aol.com](mailto:ahpplr@aol.com)

*Date de la déclaration* : 26 mai 2008.

## Les actions de l'association

Pour prévenir des risques d'échecs scolaires, des troubles du comportement et de la délinquance dont l'enfant à haut potentiel intellectuel peut selon le contexte social et économique être victime, l'AE-HPI LR développe des actions de proximité et apporte des réponses concrètes en s'appuyant sur sa connaissance du tissu local et régional et sur son réseau de professionnels par cinq axes prioritaires :

- 1 - Informer les professionnels de l'enseignement et le public sur les difficultés d'intégration rencontrées par les HPI, tout au long de leur scolarité, de leur vie sociale ou professionnelle (formations, sensibilisations, animations pédagogiques, conférences, colloques).
- 2 - Rencontrer les différents acteurs des collectivités territoriales : informer sur les besoins spécifiques des EHPI et aider à la mise en place des prises en charge.
- 3 - Inciter ces mêmes acteurs à modifier leur regard sur : les pratiques pédagogiques et éducatives, les difficultés associées, l'accompagnement (médical, paramédical et social), la réinsertion des jeunes (16-19 ans) en échec ou sans diplôme, la reconversion des adultes (VAE...)
- 4 - Organiser la vie associative (journées familiales, activités pour les enfants, ados et adultes HPI)
- 5 - Privilégier les relations de partenariat en Languedoc Roussillon et au-delà.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre de la loi "favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances". Ce sont donc, pour ces enfants HPI scolarisés, une réponse de prise en charge à moindre coût, une meilleure intégration et une ascension sociale particulièrement pour les enfants les plus talentueux des milieux défavorisés.

## Illustration par quelques exemples d'actions :

- Contribuer à l'épanouissement des HPI dans leur vie scolaire, familiale et sociale.
  - Offrir au travers de l'association un lieu d'échanges, d'écoute, de partage
- Œuvrer pour une égalité de chances.
  - Possibilité d'adhésion gratuite : sympathisants
- Soutenir, conseiller et accompagner les parents de HPI.
  - Ecoute bienveillante, conseils
  - Participation aux équipes éducatives
- Participer, encourager les recherches relatives aux besoins spécifiques des HPI.
  - Contacts et échanges avec les professionnels – les parrainages du Laboratoire Cognition et Différenciation Université PARIS V Descartes, des Pr Todd LUBART (Université Paris V) et René PRY (Université Paul Valéry – Montpellier III) l'illustrent.
- Sensibiliser et aider à la formation des personnes en charge des enfants à haut potentiel intellectuel.
  - Un site qui informe
  - Participation au groupe de réflexion académique, sensibilisation d'établissements scolaires, participation à la formation des personnels de l'Education Nationale, organisation de réunions tout public, de conférences, de colloques
- Apprendre aux enfants à valoriser l'usage de leur potentiel, à accepter et tirer profit de leurs spécificités. Nous refusons de voir, sans agir, des enfants disposant d'un potentiel avéré en situation de décrochage scolaire, parfois en échec et souvent en souffrance du fait de leurs différences.
  - Avec le concours de Média'Scol mise en place d'atelier culture de soi : connaître son fonctionnement, ...
- Permettre aux enfants de partager avec leurs pairs, les sensibiliser à la citoyenneté, au développement durable, à l'Europe. : des rencontres ados, des après-midis récréatives (jeux de société par exemple), des activités à thème (se retrouver pour partager un film, pour un festival, ...), le spectacle « Narrons-nous les Droits de l'Homme ».
- Innover dans l'action :
  - Favoriser la participation, la sensibilisation des personnels du secteur public : adhésion gratuite pour les enseignants, les COP, les personnels de crèches, ...
  - Rassemblement de nombreux acteurs, de 8 associations.
- Développer les liens entre les différentes associations et avec tous les acteurs.

## Conclusion - nos attentes :

Pour l'AE-HPI LR, après moins de 3 années d'existence, un peu plus d'1 année ½ d'officialisation de celle-ci mais plus de 7 ans d'actions menées en région, nous restons confrontés à un manque de soutiens et moyens. Aucune aide financière n'a pu jusqu'alors nous être attribuée : il faut être déclarée localement et disposer d'une antériorité. Nous souhaiterions privilégier plus encore les actions préventives, la sensibilisation et l'information au plus grand nombre ; offrir un véritable service de proximité. Nous espérons par cette journée de la précocité intellectuelle

- sensibiliser et informer de nombreux acteurs : c'est notre mission première ;
- donner les moyens à chaque famille en quête d'informations de nous contacter, sensibiliser au fait qu'aujourd'hui ce sont les seules familles qui supportent le coût de la précocité intellectuelle de leurs enfants et que toutes ne le peuvent pas ;
- permettre à tous de porter un regard différent sur les HPI : ils ne sont à observer en terme de plus ou de moins mais simplement en terme de différence, une différence qu'il nous faut savoir « reconnaître, comprendre et accompagner » ;
- créer et concrétiser des liens ; partager des savoirs et savoir-faire, rassembler : ensemble nous pourrons plus ;
- informer, rappeler aux collectivités territoriales et aux élus que nous avons besoin d'eux ;
- trouver les moyens de poursuivre et développer nos actions : nous avons pour projet de poursuivre, en 2010, cette information par l'organisation de conférences-débats en région. A plus court terme (décembre et janvier) est planifiée notre participation à deux actions de formation des personnels de l'Education Nationale.

## Contacts presse – Pour en savoir plus :

Consultez notre site : [www.ae-hpi.org/languedoc-roussillon](http://www.ae-hpi.org/languedoc-roussillon)

Ecrivez-nous : [aehpilr@aol.com](mailto:aehpilr@aol.com)

Contactez Mme Véronique GAILLARD, Présidente d'AE-HPI LR 04 67 92 25 05 / 06 67 22 25 05